

# Les familles portent plainte contre la France parce que nous ne rapatrions pas les enfants des djihadistes

écrit par Christine Tasin | 6 mars 2019



Ben voyons. Ça tombe de partout.

Plainte contre la France parce qu'un clandestin mineur est resté un certain temps dans la jungle de Calais. Et hop ! 15000 euros de dommages et intérêts pour préjudice moral au clandestin.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/01/la-france-condamnee-par-la-cedh-a-verser-15000-euros-a-un-migrant-mineur-pour-dommage-moral/>

Et à présent ce sont les familles des enfants de djihadistes qui portent plainte contre la France ! Ces enfants, amenés en Syrie ou en Irak par leurs parents ou nés là-bas de parents qui ont renié la France et qui les ont élevés dans la haine de la France et du mécréant.

[https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/28/des-familles-d-enfants-de-djihadistes-francais-portent-plainte-contre-la-france\\_5429597\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/28/des-familles-d-enfants-de-djihadistes-francais-portent-plainte-contre-la-france_5429597_3210.html)

Que reproche-t-on à l'Etat français ? Son « inaction » (sic !). Ils veulent donc pousser la France à « *prendre ses responsabilités et protéger ses enfants d'un risque de famine et de mort imminente auxquels ils sont confrontés* ».

Ils n'ont pas (encore) osé porter plainte au pénal, ils sont bien trop malins et trop pervers pour cela.

Ils se sont en effet adressés au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qui, comme tous les Comités de l'ONU n'a qu'un rôle de conseil et dont les conseils n'ont pas statutairement à être appliqués. Il n'empêche que le dit comité pourrait selon les avocats des familles de djihadistes pourrir exiger d'un Etat de prendre des mesures provisoires.

Il y aurait donc en tout 2500 enfants de 30 nationalités différentes dans les camps syriens, dont une centaine d'enfants. Macron a déjà dit qu'il était favorable à leur rapatriement, mais pour l'heure les enfants sont toujours là-bas...Pourtant, comme l'a dit Dupont-Aignan, les parents de ces enfants ne sont plus français, ils ont perdu tout droit d'être considérés comme des êtres humains. Leurs enfants ont donc perdu eux aussi la nationalité française. Que leurs familles aillent vivre avec eux en territoire musulman, eux qui n'ont pas su empêcher leurs enfants de devenir djihadistes !

<http://resistancerepublicaine.com/2019/02/28/dupont-aignan-a-raison-aucun-djihadiste-ne-doit-revenir/>

Parce que, si l'on en croit la veuve du frère Clain, ces enfants n'en ont de toutes manières pas fini avec l'islam :

*« seulement qu'on me laisse pratiquer ma religion avec mes enfants. C'est ce que chaque musulman demande tout simplement »*